



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 23/11/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 novembre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELMON), M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE.

**Étaient excusés :** Mme BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme COURROS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), CELMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

**Absentes non excusées :** Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance H**

**Délibération n°15**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Convention avec LA POSTE – lutte contre la précarité énergétique**

Cette délibération a été présentée en fin de séance.

Avant de présenter le projet de délibération, M. le Maire accueille les représentants de la POSTE pour une présentation du programme DEPAR :

**Intervention des Représentants de la POSTE :**

Au sens du service public, la POSTE (actionnaire Caisse des dépôts, et actionnaire principal l'ETAT), s'est vue confiée un rôle dans la transition énergétique. Dès lors la POSTE assure un accompagnement pour plus de proximité et des efforts dans la démarche AGENDA 21.

On sait aujourd'hui que le facteur est apprécié de l'usager sur le territoire. Ici, dans les LANDES, le département a demandé à la POSTE d'installer des prestations pour le quotidien des personnes. Cela s'inscrit pour le maintien des personnes à domicile.

A partir d'un diaporama, différents actions sont déclinées pour le programme « DEPAR » :

- Information et formation des ménages sur les consommations énergétiques
- Un partenariat avec l'opérateur SOLIHA est instauré sur la connaissance du territoire

.../...



DEPAR consiste en quoi :

- Dispositif d'action de la poste pour détecter les foyers, éligibles au programme DEPAR (revenus modestes, et propriétaires de maisons)
- Le facteur présente le programme aux propriétaires pour trouver les cibles concernées et intéressées
- Visite du technicien de SOLIHA (diagnostic thermique, pédagogie sur les économies d'énergie avec la remise d'un kit... consommations d'eau, led, livret éco gestes...)
- Aide à la conception du projet et des travaux envisagés

Si ce dispositif est validé, à l'issue du diagnostic, des premières économies sont réalisées. Suite à la visite technique 243 € ttc. (Sachant que le montant de départ était de 647 €)

La mise en œuvre, un contrat est signé avec la POSTE, un volume important de citoyens sensibilisés à cette démarche à vocation économies d'énergie. Le marché de l'artisanat local accompagne ces travaux et cette démarche.

Pour TARTAS, un peu plus de 400 foyers à revenus modestes sont ciblés. Sur le territoire une dizaine de facteurs seront missionnés. Au titre des économies d'énergie, l'ADEME estime pour une centaine de ménages une économie de 270 € par an.

Au terme de cette intervention, des membres du Conseil municipal posent des questions :

*Mme COURROS demande qui est concerné par revenus modestes : pour un foyer de 2 personnes, 26 000 € de revenus (fiscal de référence) ; on trouve notamment les foyers suivis par l'ANAH. (Pour TARTAS, c'est plus du 1/3 des foyers).*

*Jean MARSAN adjoint au maire demande pourquoi un accord avec SOLIHA : la poste n'étant pas opérateur, cet organisme a la technicité, et des thermiciens formés.*

*Noémie DARGELOSSE demande des précisions sur le rôle des facteurs : ceux-ci vont être formés, et une information sera donnée en amont.*

*Mme GARRIDO demande pour les ménages sous tutelle les mesures préconisées : un état des lieux est fait, mais le facteur n'est qu'une information ; c'est à partir d'un questionnaire qui sera rempli par la tutelle.*

*M. le Maire demande l'échéancier sur ce programme : le programme DEPAR est sur 2017 et 2018. La mission s'arrêtera fin 2018.*

Après synthèse sur ce dossier et précisions par M le Maire, il est procédé au vote :

M. le Maire présente le projet de délibération :

La POSTE est présente sur le territoire, et développe ses activités au fil des années pour plus de proximité avec les usagers et habitants. A ce titre, LA POSTE a répondu à un appel à projet gouvernemental visant à accompagner les collectivités pour atteindre les objectifs de la loi sur la transition énergétique.

Une présentation a été faite devant les élus municipaux pour expliquer ce dispositif, qui pourrait être effectif dès le mois de décembre et pour le 1er trimestre 2018, étant précisé que les crédits seront prévus au budget de l'exercice ou des exercices concernés.



## Manifestation d'intérêt pour bénéficier du programme DÉPAR (PRO-PE-10) sur la 4<sup>ème</sup> période du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Le programme DÉPAR concerne vise à détecter les logements en situation de précarité énergétique.

Ainsi, le programme DEPAR concerné, vise à détecter les logements en situation de précarité énergétique. LA POSTE propose un premier repérage des logements concernés par un facteur formé à cette mission puis une visite par un technicien pour établir un diagnostic qui mènera à une sensibilisation sur les éco-gestes adaptés au logement et des préconisations aux améliorations appropriées pour le logement concerné. Le foyer sera alors accompagné par le technicien dans les démarches à réaliser auprès des différents services concernés.

Ce dispositif représente un coût moyen de 647€/diagnostic (sur la base de 100 diagnostics). Une partie est prise en charge par les obligés (404€), résultant un coût de revient de 202€ HT/diagnostic à charge de la municipalité soit un coût du projet de 20 200€ HT. A savoir que des subventions pourront être sollicitées auprès de l'ANAH et de la région.

Dans l'hypothèse de la prolongation du programme DÉPAR entre 2018 et 2020, la **collectivité de Tartas** est intéressée pour bénéficier de cette extension, ce dispositif étant complémentaire de la politique et des actions menées jusqu'ici sur son territoire en la matière (Action de l'agenda 21, partenariat avec la fondation l'abbé Pierre).

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à participer aux travaux de mise en œuvre de ce dispositif pour les habitants de TARTAS concernés et d'intervenir à la signature de tous documents.

*Intervention des services de la POSTE en séance du conseil pour présentation du dossier et de la démarche.*

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

**AUTORISE** M. le Maire à participer aux travaux de mise en œuvre de ce dispositif pour les habitants de TARTAS concernés et d'intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
  
 Jean-François BROQUÈRES